



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Somalie

Question écrite n° 52416

#### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les violences faites aux journalistes en Somalie. En effet, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) est extrêmement préoccupée par les assassinats ciblés, les attaques armées, les menaces de mort, les intimidations, les arrestations et les tentatives d'enlèvements qui pèsent quotidiennement sur les journalistes travaillant en Somalie. Depuis 2007, 13 journalistes sont captifs ou ont été tués dans ce pays en conflit. Ce sont ou c'étaient tous des témoins essentiels aux agissements des milices ou du pouvoir en place. Les réduire au silence, c'est attenter au droit de tout citoyen d'être informé. Elle lui demande donc quelles démarches il a entrepris ou compte entreprendre auprès des institutions internationales afin d'exhorter les autorités somaliennes et les milices Al-Shaabab à tout faire pour assurer aux journalistes présents en Somalie une protection physique et psychologique ainsi que la liberté de travail et de déplacement.

#### Texte de la réponse

La France est déterminée à faire tout ce qui est possible pour aider au retour de la paix en Somalie. Cet engagement, affirmé avec force lors de la conférence de Bruxelles le 23 avril 2009, se traduit par un soutien concret dans le domaine de la sécurité au gouvernement fédéral de transition, soutenu par l'ensemble de la communauté internationale. La situation sécuritaire dans le centre et le sud du pays, notamment à Mogadiscio, demeure malheureusement dramatique. Plus d'un million de Somaliens ont été déplacés. Depuis la reprise des combats en avril 2009, plus de 200 000 habitants de Mogadiscio ont dû fuir et quitter leur maison. Il est donc absolument déconseillé à tout ressortissant français de s'y rendre de façon isolée, y compris aux journalistes. La liberté des journalistes d'exercer leur mission est pour nous un impératif absolu. Nos échanges réguliers avec Sheikh Sharif et les membres de son gouvernement sont autant d'occasions de transmettre ce message constant de la France. Lors de l'assassinat de Saïd Tahlil, directeur de la radio Horn Afrik en février 2009, nous avons vivement réagi afin de marquer la pleine solidarité de la France avec l'ensemble des journalistes qui continuent à effectuer leur travail dans des conditions extrêmement difficiles. La France avait alors appelé les autorités somaliennes à accorder une importance particulière à la protection des journalistes, condition indispensable à l'exercice de la liberté de la presse, dans leurs efforts de rétablissement de la sécurité et de règlement politique de la crise, dans le cadre de l'accord de Djibouti. Malheureusement, le gouvernement fédéral de transition n'est pas le seul à peser sur la situation. Au-delà du cas somalien, la France attache une attention toute particulière à la protection des journalistes dans les conflits armés. C'est ainsi à l'initiative de la France que le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité en décembre 2006 la résolution 1738, qui réaffirme la nécessité de prévenir les actes de violence à l'encontre des journalistes, de juger les auteurs de violences et rappelle aux États leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52416

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et droits de l'homme

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5709

**Réponse publiée le :** 18 août 2009, page 8025